



AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL : POSITION COMMUNE SUR LE RAPPORT AU PARLEMENT

31/01/2022

La nécessité d'une transition écologique profonde de nos modes de consommation et de production ne fait plus débat. En orientant les consommateurs vers des produits et des services plus écologiques, le futur affichage environnemental peut devenir un puissant levier au service de cette transition.

Pour y parvenir, cet affichage devra fournir une information fiable, compréhensible et intégrant l'ensemble des enjeux de la transition : réduction de l'empreinte Carbone bien sûr mais aussi préservation de la biodiversité, maintien de l'équilibre des écosystèmes au sens large (air, eau, sol) et bien-être animal.

C'est dans cette optique que nos organisations engagées pour une transition agricole et alimentaire ambitieuse ont contribué depuis le printemps 2020 à l'expérimentation sur l'affichage environnemental, en tant que membres du comité des partenaires et/ou en tant que porteurs du projet Planet-score.

A la lecture du projet de rapport au Parlement qui vient conclure cette expérimentation, nous souhaitons alerter les parlementaires et les pouvoirs publics sur plusieurs défauts et biais majeurs du projet d'affichage qui se dessine. Nous formulons ici plusieurs propositions sur les enjeux de méthode, de format et de gouvernance de l'expérimentation.

LES LIMITES STRUCTURELLES DE L'ACV DOIVENT ÊTRE NOMMÉES ET CORRIGÉES

En premier lieu, nous regrettons que le rapport publié par l'IDDRI¹ fin octobre 2021 soit totalement passé sous silence, alors qu'il fait pourtant état de conclusions essentielles et pointe à juste titre les lacunes et les biais méthodologiques structurels de l'analyse du cycle de vie (ACV) appliquée aux produits agricoles et alimentaires.

- L'IDDRI rappelle ainsi que l'ACV est et restera par construction une **méthode d'évaluation cantonnée à l'échelle produit**, et ne pourra jamais approcher les enjeux aux **échelles systèmes** dans le domaine du **vivant**. Or, c'est à ces échelles que se joue la durabilité des systèmes agri-alimentaires et le **vivant** (agriculture et élevage) constitue en moyenne plus de 85% des impacts des produits alimentaires, voire davantage quand les enjeux biodiversité sont correctement intégrés.

¹ https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Etude/202110-ST0821-AE_1.pdf

- L'IDDRI rappelle d'ailleurs que certains enjeux environnementaux tels que la dégradation des terres, la perte de biodiversité ou l'impact des pesticides sur la santé humaine et les écosystèmes, sont actuellement mal ou peu représentés dans l'ACV. L'IDDRI conclut que la vision à l'échelle des systèmes et des limites planétaires ne peut être restituée que par des **indicateurs complémentaires hors ACV**. C'est la voie que nous demandons à l'Etat de prendre, sur le modèle du **Planet-score**. L'Eco-score est d'ailleurs dans le même cas.

Pour reprendre la terminologie du rapport au parlement, c'est le schéma A qui s'impose (même si dans les détails des aménagements importants doivent lui être apportés), car le schéma B, seul, ne permettra pas de distinguer les produits issus de différents modes de production. Le schéma A est d'ailleurs tout aussi évolutif que le schéma B, alors que le rapport laisse penser le contraire. Nous joignons en annexe un **graphique** qui éclaire l'articulation entre ces schémas et les dispositifs d'affichage déjà disponibles.

- **L'ACV n'est pas une méthode scientifique neutre**, elle est au contraire porteuse d'une **vision de la transition** orientée vers la **poursuite de l'intensification des pratiques**. La démonstration qui en est faite par l'IDDRI devrait être au centre des questionnements du gouvernement aujourd'hui, et non occultée. De nombreuses parties prenantes se sont exprimées en Comité des Partenaires fin 2021 pour demander que cette question du **cap** soit débattue ouvertement avant toute décision sur les méthodes de mesure d'impact. En tout état de cause, nous refusons un étiquetage environnemental qui se révélerait favorable ou neutre en termes d'intensification de la production agricole et de l'élevage.

Le fait de souligner que tous les porteurs de projets ont basé leurs propositions sur l'ACV (page 16 du rapport) pourrait laisser penser que cette méthode fait consensus, ce qui n'est pas le cas. Les porteurs de projet n'avaient tout simplement pas le choix de la méthode, la loi Climat précisant que l'évaluation devait se baser principalement sur l'ACV. L'ADEME a d'ailleurs dissuadé les expérimentateurs qui souhaitaient proposer des alternatives et les a orientés vers des bureaux d'études ACV.

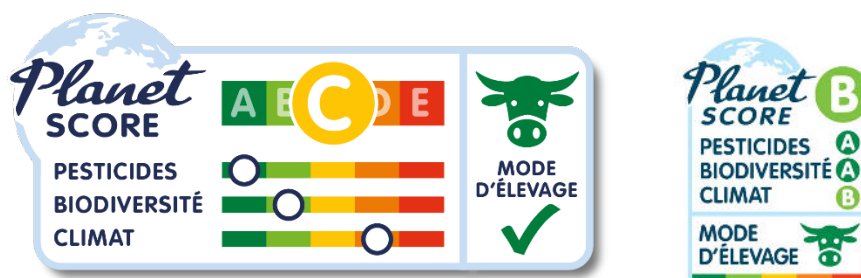
L'expérimentation conduite par la Commission européenne sur le PEF-ACV a pourtant abouti en 2018 à un avis défavorable des ONG environnementales sur l'utilisation de cette méthode². La fédération européenne des associations de consommateurs (BEUC) vient elle aussi d'émettre un rapport défavorable à l'ACV pour le secteur agroalimentaire³. La communauté scientifique est quant à elle divisée sur la pertinence de l'ACV appliquée aux produits alimentaires, cette approche n'étant pas adaptée au vivant. L'ACV n'est donc absolument pas consensuelle pour l'agro-alimentaire.

Si l'on veut disposer d'un affichage opérationnel pertinent dans un délai court, ce qui est notre souhait, et si l'on veut garder le principe de l'ACV ("de la fourche à la fourchette"), il est indispensable de ne pas se cantonner à l'ACV et de bâtir un référentiel externe pertinent pour la compléter fortement.

C'est précisément ce qu'a accompli le Planet-score.

² <http://eeb.org/publications/80/product-policy/89544/briefing-on-the-eu-product-environmental-footprint-methodology.pdf> travaux récents du **European Environmental Bureau** (regroupement d'ONG environnementalistes au niveau européen) ont conduit à la conclusion suivante : "In our view, the EF profile must not be used as a stand-alone communication vehicle because of important limitations. LCA toolbox still has some serious methodological shortcomings. **In general, we should not consider a PEF profile as a stand-alone communication vehicle, neither for B2B nor for B2C. It is in the first place an internal tool for companies**".

³ https://www.beuc.eu/publications/beuc-x-2021-108_towards_meaningful_consumer_information_on_food_ecological_impact.pdf



Le Planet-score en grand format et format « timbre »

Le Planet-score oriente sur un scénario de transition agro-écologique et permet de rendre compte en transparence des démarches de progrès. Cet étiquetage est aujourd’hui **le seul étiquetage, à l’échelle française mais également internationale, en conformité avec cette vision**, à laquelle nous sommes très attachés. Le rapport du gouvernement doit impérativement mobiliser ces conclusions et les faire connaître au Parlement, pour montrer qu’**un étiquetage pertinent, basé sur des données scientifiques solides, et excluant le greenwashing, est d’ores et déjà disponible et opérationnel.**

CHOISIR UN FORMAT DÉTAILLÉ INTEGRANT LES PESTICIDES ET LES CONDITIONS D’ÉLEVAGE

Le rapport au parlement plaide pour un score environnemental agrégé alors que **les consommateurs sont favorables à un score global complété par des sous-indicateurs explicites comme l’ont montré les travaux de l’ITAB et Very good future⁴.**

A la différence de la qualité nutritionnelle, l’impact environnemental est une notion mal connue des consommateurs, et surtout complexe. Contrairement à “gras, sucre, sel” pour le Nutriscore, les données nécessaires à la compréhension et aux arbitrages ne sont pas disponibles ailleurs sur l’emballage. D’où la nécessité de détailler l’information par grands enjeux. Cette recommandation figure d’ailleurs dans l’avis du Comité scientifique de l’expérimentation⁵, sur lequel se fonde le rapport au Parlement. Ce rapport du CS souligne la plus grande performance du format détaillé, et il est très étonnant que ce point ne soit pas repris dans le rapport au Parlement. Rien ne s’oppose aujourd’hui à un tel format détaillé. Le Planet-score en cours de déploiement montre que ces étiquettes sont déployables sur tous les types d’emballages du marché agro-alimentaire, incluant les petits formats.

Nous recommandons trois indicateurs détaillés pour compléter le score global : **biodiversité, climat et pesticides**. Ils correspondent en tous points aux objectifs fixés par la loi Climat et résilience qui requiert *“la prise en compte des externalités environnementales des systèmes de production agricoles sur **la biodiversité, le stockage de carbone, la qualité de l’eau ou de l’air.**”⁶*

- L’information sur les **pesticides** répond à une attente forte des consommateurs attestée par différentes études⁷ et la méthodologie Planet-score démontre la faisabilité d’un indicateur reflétant l’intensité d’usage des pesticides à la production. Sans cette information, le futur

⁴ http://itab.asso.fr/downloads/affichage-environnemental/itab_sayari_vgf_-_communiqu%C3%A9_planet-score_-_20211028_vz.pdf

⁵ L’Affichage Environnemental des Produits Alimentaires - Rapport du comité scientifique, synthèse P 17 : *“Un format interprétatif et synthétique peut néanmoins être complété par une partie analytique. Si le consommateur identifie facilement le message transmis par l’indicateur synthétique, le format ne perd pas significativement en efficacité s’il est accompagné d’une partie analytique qui vient compléter, expliquer ou crédibiliser le message synthétique. La disponibilité de données détaillées est jugée importante par le consommateur. La présence de telles données rend le format synthétique crédible et accroît la compétence des utilisateurs.”*

⁶ Rapport de l’expérimentation, page 13

⁷ http://itab.asso.fr/downloads/affichage-environnemental/itab_sayari_vgf_-_communiqu%C3%A9_planet-score_-_20211028_vz.pdf

affichage souffrirait d'un manque flagrant de crédibilité et de transparence. De nombreux acteurs économiques sont d'ailleurs prêts aujourd'hui à s'engager sur ce terrain.

Nous rappelons que **les acteurs de la société civile, notamment les représentants d'UFC Que Choisir, de FNE et de la Convention Citoyenne pour le Climat**, se sont exprimés fermement en Comité des Partenaires du 17 novembre 2021 pour demander au gouvernement d'acter l'affichage de l'enjeu "usage de **pesticides** à la **production**" dans le dispositif à venir.

- Nous regrettons en outre que le rapport de l'expérimentation ne prenne pas plus clairement position en faveur d'une **information sur le mode d'élevage**. Tous les tests réalisés montrent qu'elle est très attendue des consommateurs et, comme le rappelle le rapport, divers travaux sont engagés tant au niveau français qu'europpéen pour y répondre. Il serait d'autant plus judicieux de faire converger les initiatives que les enjeux sont liés : les modes d'élevage extensifs sont en effet plus vertueux à la fois en termes de bien-être animal et d'empreinte environnementale. Ne pas fournir cette information serait un manque de transparence préjudiciable à la confiance dans le dispositif et à sa pertinence.

Nous nous opposerons à tout dispositif d'étiquette environnementale qui n'afficherait pas spécifiquement ces deux enjeux clés, aux côtés du climat (ou de la réduction des émissions de GES) et de la biodiversité, les deux défis planétaires majeurs.

OUVRIR LA GOUVERNANCE DE L'EXPÉRIMENTATION

Il apparaît clairement que le Conseil Scientifique et l'ADEME manquent de recul sur l'ACV, il est donc indispensable d'**ouvrir la gouvernance opérationnelle et scientifique de l'expérimentation**.

1. Le Conseil Scientifique est actuellement trop centré sur des spécialistes de l'ACV qui ne sont pas en position de recul par rapport à l'outil. Nous demandons que **le Conseil Scientifique 2022 intègre des compétences plurielles** : agronomes, écologues, spécialistes ACV d'horizons divers...
2. Nous demandons également que **l'OFB soit associé à l'expérimentation** au sein du Comité de Pilotage, à poids égal avec l'ADEME. Cet office doit jouer un rôle de premier plan dans la suite des travaux, en raison du poids que représente la biodiversité dans les impacts de l'agriculture et par conséquent dans le futur affichage. L'ADEME, dont l'ADN est historiquement centré sur l'énergie et le climat - et dont le rôle dans le développement de l'ACV, en France et au niveau de la commission européenne est très important - ne saurait être seul pilote d'une démarche qui doit aller au-delà de l'ACV. L'OFB peut apporter un recul sur les métriques, les visions de transition sous-tendues qui manque aujourd'hui dans le pilotage de l'expérimentation.

NOS DEMANDES

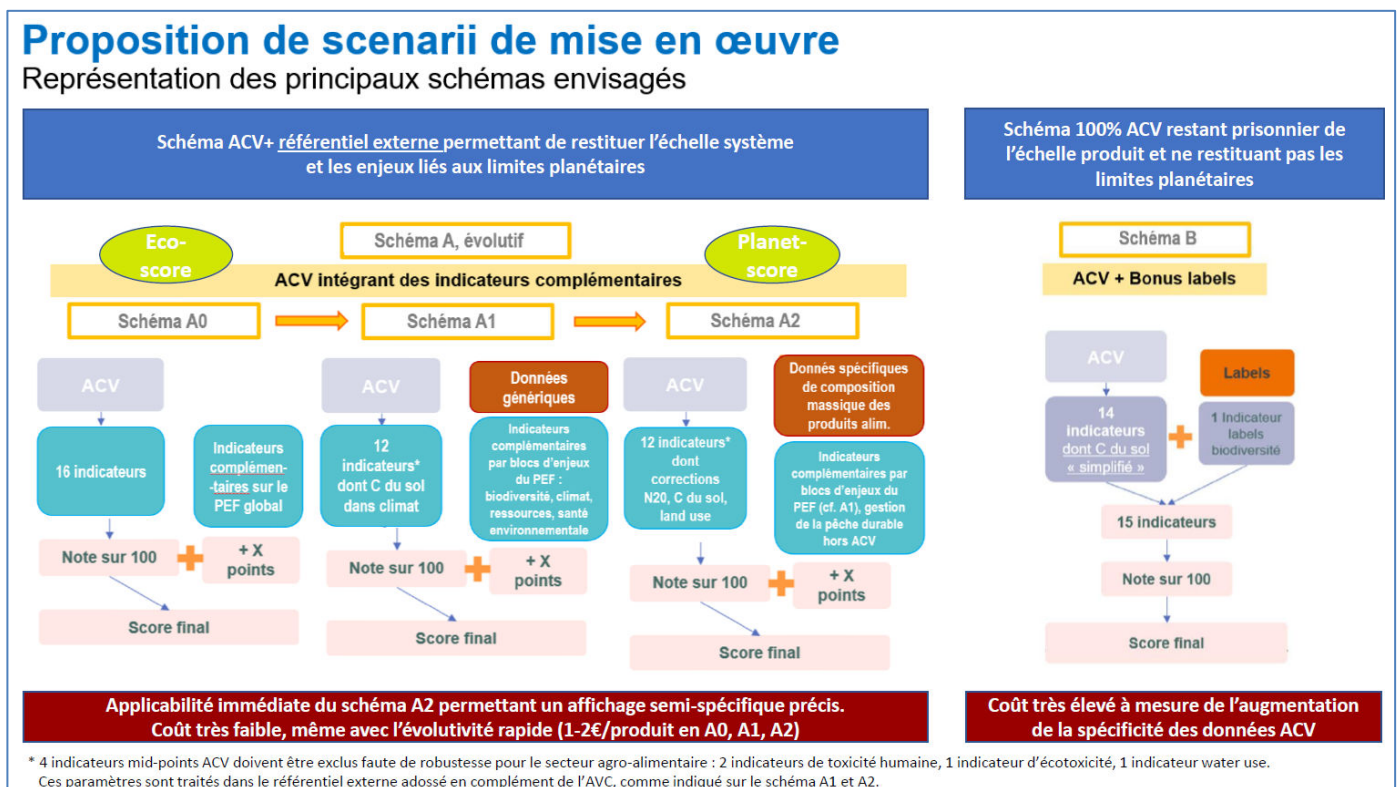
En définitive, nous réitérons quatre demandes clés pour le succès de l'expérimentation et le futur affichage :

- discuter avec les partenaires puis fixer **un cap de transition du système agro-alimentaire**, débattu ouvertement avec les parties prenantes, et qui fasse l'objet d'un consensus ; ne fixer la boussole qu'une fois ces choix explicités;
- avancer méthodiquement sur la **question calculatoire** : étudier les résultats des différentes méthodes de calcul envisagées ou disponibles (dont le Planet-score et l'Eco-score), et **comparer les scores obtenus sur un panel de produits représentatif de l'offre alimentaire**

et des grands enjeux planétaires (a minima 1000 références) pour analyser la pertinence des différentes options méthodologiques ;

- **rendre compte en fin d'année aux parties prenantes des retours d'expérience des étiquettes en cours de déploiement cette année (Planet-score et Eco-score)**, et de leur perception par les consommateurs, voire des premiers retours sur l'impact sur les ventes des produits selon leurs notations ;
- évaluer la cohérence entre les choix méthodologiques, les résultats des scorings correspondants, et les **politiques de transition agricole et alimentaire**, conformément aux recommandations de l'IDDRI.

ANNEXE



Affichage environnemental des produits alimentaires

Retours du WWF sur le rapport du gouvernement au Parlement

Depuis 2017, le WWF France a conduit divers travaux¹ sur les impacts environnementaux et socio-économiques des régimes alimentaires et des systèmes de production agricoles, notamment pour mieux guider les choix des consommateurs.

Nous avons participé et suivi avec intérêt les GT Indicateurs et le Comité des Partenaires, dans le cadre de l'Expérimentation de l'affichage environnemental. En parallèle, nous avons été sollicités par différents porteurs de projets, dont nos travaux ont pu nourrir leurs réflexions et leurs méthodologies.

Après avoir pris connaissance du projet de rapport partagé par le ministère de la Transition écologique, nous souhaitons vous partager notre avis ci-dessous.

Les conclusions du rapport tendent à favoriser un affichage qui promeut l'intensification des systèmes de production agricoles.

- L'Analyse de Cycle de Vie (ACV) présente l'avantage d'être une méthode normalisée par l'ISO qui comprend les différentes étapes de la vie d'un produit et leurs effets sur l'environnement. Néanmoins l'ACV, par construction (selon la méthodologie utilisée et les unités fonctionnelles associées), ne permet pas de rendre compte de la totalité des impacts environnementaux, positifs et négatifs, des systèmes agricoles et alimentaires.
- Sur le cycle de vie des produits alimentaires, la production agricole rassemble la majorité des impacts sur les compartiments eau, air et sol et sur la biodiversité. Hors l'agriculture, à l'inverse d'un procédé industriel, s'appuie intimement sur la complexité du vivant, à des échelles multiples, du gène à l'écosystème. **Un affichage qui conduirait donc à se baser uniquement sur l'ACV (Scénario B), dont la méthodologie d'évaluation détermine les impacts associés à l'échelle d'un produit, ne permettrait pas d'appréhender l'échelle systémique du domaine du vivant.**
- Par ailleurs, le rapport conclut, (page 22), sur la pertinence d'une utilisation de l'ACV comme socle de l'affichage, alors que celle-ci a été définie comme méthodologie d'évaluation principale dans la loi à l'initiative de l'expérimentation. Il s'agirait donc de placer cette conclusion comme une hypothèse initiale ou un prérequis, plutôt qu'une conclusion de l'expérimentation en tant que telle. A l'inverse, le rapport devrait souligner l'ensemble des lacunes de l'ACV (au-delà de la reconnaissance de certaines limites, en particulier sur les indicateurs Biodiversité, stockage carbone et toxicité / écotoxicité).
- **Utilisée seule, l'ACV tend ainsi à favoriser des systèmes de production intensifs** au détriment des productions agroécologiques. Elle s'oppose alors à une vision agro-écologique de la France, à l'instar de notre scénario de transition agricole en 2050, proposé en 2019 (*Pulse Fiction, WWF, 2019*).

Le portage d'un affichage environnemental manque aujourd'hui d'une vision sur la transition durable de nos systèmes alimentaires

- Le rapport mentionne à plusieurs reprises l'importance de l'indicateur carbone dans l'affichage (page 20, etc.), et sa résonance avec les objectifs de lutte contre le changement climatique en France. Tout en excluant la pertinence d'un affichage monocritère de type CO2 (page 46), il est pourtant fait état à plusieurs reprises du caractère prépondérant de cet indicateur dans le score (pages 20 et 21). Cela pouvant conduire à un score principalement basé sur l'enjeu carbone, et donc à privilégier des systèmes de production intensifs au détriment des pratiques agroécologiques. Au-delà de l'indicateur carbone, l'intégration des indicateurs mal

¹ *Vers une alimentation bas carbone saine et abordable, 2017 et 2018 ; Viande : Manger moins, manger mieux, 2019 ; Etude de démarches de durabilité dans le domaine alimentaire, 2021, etc.*

couverts par l'ACV (notamment la biodiversité), avec des pondérations significatives dans le calcul, est nécessaire pour considérer la pluralité des **enjeux environnementaux**.

- Au-delà de poursuivre un objectif de lutte contre le changement climatique, l'affichage environnemental doit donc assumer une vision qu'il souhaite donner à la transition agricole et alimentaire. Celle-ci doit être cohérente avec un scénario agroécologique, favorisant une approche économe des moyens de production et adaptée aux territoires, qui protège biodiversité et climat. Il est donc possible, sur le modèle d'un scénario A, de pouvoir **aligner l'affichage environnemental avec la vision d'un système agroécologique**, que le Ministère de l'Agriculture appelait d'ailleurs de ses vœux en 2016.

Pour un affichage intrinsèquement pédagogique

- Alors que le bien-être animal est une information plébiscitée par la majorité des consommateurs, l'ajouter aux impacts environnementaux d'un produit est d'autant plus pertinent avec la corrélation forte entre les élevages agroécologiques (AB, plein-air, pâturages, etc.) et le respect du bien-être des animaux d'élevage². L'affichage environnemental est donc une opportunité pédagogique d'associer environnement et modes d'élevage.
- Parmi les deux formats d'affichage recommandés dans le rapport, le prototype version complète doit être favorisé pour ses vertus pédagogiques. Contrairement à la notion de qualité nutritionnelle retranscrite par le Nutri-score, les enjeux environnementaux sont encore mal appréhendés par le consommateur quand il s'agit d'alimentation. C'est d'ailleurs une des conclusions du Comité scientifique de l'expérimentation. Pour davantage de clarté, les enjeux **biodiversité, climat, et pesticides**, devraient pouvoir à minima être exposés sur l'affichage en complément d'un score global. Ceci permettant de déconstruire les *a priori* des consommateurs sur les critères les plus impactant, *a priori* pourtant bien identifiés en page 15 (2.2).

Pour un affichage qui prenne en compte les démarches de progrès

- La méthodologie d'affichage environnemental retenue devra, comme le souligne le résumé du rapport, distinguer les produits sur deux niveaux : inter et intra catégorie. Il est donc nécessaire que l'affichage discrimine les modes de production, en analysant les pratiques associées.
- Le rapport conclut de la nécessité d'avoir une approche "labels" pour répondre à ces objectifs. Or, selon les modalités choisies pour cette approche, l'affichage environnemental pourrait se résumer à une comparaison entre les produits "conventionnels" et les produits "labellisés". Une telle approche ne permettrait alors pas de mettre en valeur des démarches de progrès non labellisées.
- Une solution pertinente serait de garder le modèle d'un scénario A avec des bonus-malus, sans les circonscrire à l'utilisation seule des labels, mais avec une approche plus fine des modes de production. Dans le cas de l'utilisation des labels dans le système bonus-malus, il sera par ailleurs nécessaire de les analyser au regard d'une approche systémique, comme celle que nous avons choisi d'utiliser dans l'étude réalisée avec Greenpeace et le Basic³.

² WWF, 2019, *Viande : manger moins, manger mieux*

³ WWF, Greenpeace, *Le Basic*, 2021. *Etude de démarches de durabilité dans le domaine alimentaire*



L'affichage environnemental et social des produits alimentaires est clef et doit advenir rapidement. Pour faire évoluer le rayon alimentaire et répondre à l'urgence des enjeux environnementaux et notamment climatiques. Parce qu'il est attendu par les consommateurs, à la recherche de plus de transparence. C'est dans cette optique que La Note Globale forte de ses 60 adhérents acteurs économiques représentant de tout l'écosystème des filières, a participé à l'expérimentation "Affichage environnemental" lancée par les pouvoirs publics.

L'affichage environnemental doit être vu à sa juste valeur : il ne s'agit pas d'un simple débat / choix scientifique de méthode, mais bien d'un choix de société. Le rapport publié par l'IDDRI en octobre 2021 l'a montré explicité, et une centaine de parlementaires l'ont relayé : le choix méthodologique fait par le Gouvernement pour mettre au point cette évaluation environnementale reflètera le "modèle" agricole et alimentaire choisi par la France. Ce choix doit donc être fait en cohérence avec les orientations posées par les cadres publics existants (Etats généraux de l'Alimentation ; Loi Climat & Résilience, PAC, Green Deal et Farm2Fork au niveau européen, ...) et également en cohérence avec le mouvement initié ces dernières années par un nombre grandissant d'acteurs des filières vers des filières de qualité ou différenciées, et plus globalement vers une agriculture agroécologique.

L'enjeu est de déployer rapidement une méthodologie :

- scientifiquement robuste,
- capable de mesurer les impacts des modes de production, transformation, distribution sur les différents compartiments (Biodiversité, Energie / Climat, Eau, Sol, Air),
- capable de valoriser les actions positives et démarches de progrès mises en œuvre tout au long des étapes de la chaîne de valeur d'un produit alimentaire selon un gradient cohérent, et notamment les pratiques agricoles compte tenu du fait que les pratiques agricoles représentent en moyenne 85% des impacts environnementaux d'un produit.
- capable de distinguer en inter- et en intra- catégories,
- approuvée par un panel de parties prenantes.

L'enjeu de la fiabilité de la méthode de notation environnementale, de sa faisabilité opérationnelle et de son coût de mise en œuvre, sont primordiaux pour embarquer et fédérer les acteurs des filières sur cet affichage.

Dans un objectif de fédération et d'embarquement des acteurs des filières, l'affichage environnemental doit également soutenir le mouvement initié ces dernières années vers une agriculture agroécologique et permettre de distinguer et valoriser les démarches vertueuses et les filières de qualité ou différenciées existantes et sur lesquels de nombreux opérateurs ont engagé de véritables efforts ces dernières années.

Le rapport du gouvernement au Parlement présente deux grands scénarii possibles pour l'affichage environnemental :

En préambule, rappelons que le gouvernement a donné comme cadre au lancement de l'expérimentation pour un affichage environnemental, que cet affichage soit basé sur l'ACV. L'ensemble des participants à l'expérimentation ont travaillé en ce sens.

En bilan de l'expérimentation menée jusqu'alors, le rapport du gouvernement présente deux grands scénarii possibles :

- Scénario A – « ACV + Bonus Labels » : Coupler un socle de base ACV en utilisant des données génériques issues de la base de données de l'ADEME Agribalyse, avec des indicateurs complémentaires qui permettent de compenser les limites de l'ACV au travers un système de



AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL : AVIS DE LA NOTE GLOBALE SUR LE RAPPORT AU PARLEMENT 31 janvier 2022

bonus/malus. Deux applications opérationnelles de cette méthode sont en déploiement sur un nombre conséquent de produits : l'Eco-Score et le Planet-Score.

- Scénario B – « ACV intégrant des indicateurs complémentaires » : Intégrer des correctifs ou indicateurs complémentaires directement dans le cadre de l'ACV tout en faisant évoluer la méthode au fil des progrès scientifiques.

La Note Globale souhaite alerter les parlementaires et pouvoirs publics sur les risques inhérents au scénario B envisagé reposant sur l'intégration de critères complémentaires dans l'ACV.

En effet, en consensus avec une majorité d'acteurs participant à l'expérimentation, La Note Globale a pu constater :

- les limites méthodologiques et opérationnelles de l'ACV comme méthode unique ou prépondérante de mesure de la performance environnementale d'un produit,
- les limites du recours aux seules données génériques issues de la base de données ACV Agribalyse,
- l'importance d'un format d'affichage environnemental multi-critères pour faciliter sa compréhension et son appropriation par les consommateurs.

Par ailleurs :

- A notre connaissance, les travaux pour mettre en place le scénario B nécessiteraient un temps long, en décalage avec la nécessaire information à transmettre aux consommateurs pour influencer les tendances de consommation et répondre à l'urgence des enjeux climatiques notamment.
- Comme le scénario B, le scénario A présente lui aussi différents cas de mise en œuvre dont certains ne reposent pas exclusivement sur une valorisation des labels : le Planet-Score propose d'améliorer les données Agribalyse existantes pour mieux prendre en compte la réalité des externalités de l'agriculture et d'intégrer des indicateurs complémentaires qui permettent de valoriser les pratiques agricoles mises en œuvre dans le cadre de labels publics (SIQO), et au-delà, permettant de valoriser toute pratique agricole à moindre impact mise en œuvre.

Concernant les limites structurelles de l'ACV appliquée aux produits agricoles et alimentaires :

- Sachant que 85% des impacts environnementaux d'un produit alimentaire sont liés aux pratiques agricoles mises en œuvre, il est crucial que la méthode d'évaluation de la performance environnementale d'un produit alimentaire soit adaptée aux spécificités de l'agriculture. Or l'ACV a été développée il y a 40 ans spécifiquement pour mesurer les impacts négatifs d'activités industrielles extractives. A l'inverse, l'agriculture est une activité à la fois extractive mais aussi contributrice à l'environnement (restauration du climat, de la biodiversité et des sols). L'ACV n'intègre pas (ou peu) les nombreux services rendus par l'agriculture à l'environnement tels que :
 - Le stockage de carbone,
 - Le moindre recours aux pesticides,
 - La préservation de la biodiversité,
 - L'entretien des paysages, ou la préservation de la qualité des sols et des ressources en eau.
- En élevage, l'ACV donne par ailleurs un poids très important aux émissions de GES par rapport aux autres indicateurs.
- Plusieurs communautés ont déjà mis en avant les limites de l'ACV pour les produits alimentaires (expérimentation conduite par la Commission Européenne sur le PEF-ACV a en



2018 à un **avis défavorable des ONG environnementales sur l'utilisation de cette méthode**¹, divergence de la communauté scientifique sur la pertinence de l'ACV appliquée aux produits alimentaires², position paper de l'EEB de décembre 2021.

- Comme indiqué par le rapport publié par l'IDDRI fin octobre 2021, l'ACV est et restera par construction une **méthode d'évaluation cantonnée à l'échelle produit**, et ne pourra jamais approcher les enjeux aux **échelles systèmes** dans le domaine du **vivant**. Or, c'est à ces échelles que se joue la durabilité des systèmes agro-alimentaires.
- L'ACV est par ailleurs un **outil lourd et complexe** à mettre en œuvre pour les opérateurs des filières agro-alimentaires :
 - faire une ACV « produit » est coûteux (en moyenne 8 à 10K€ par produit) et suppose de recourir à un expert de l'outil qui est la majeure partie du temps externe aux entreprises des filières agro-alimentaires, ce qui pose la question de l'universalité d'un tel outil dans des filières agro-alimentaires françaises où la majorité des opérateurs sont des PME / ETI n'ayant pas les moyens humains et financiers de réaliser des ACV sur leur gamme (sans parler des exploitations agricoles),
 - l'ACV donne en sortie des mesures d'impact sur 16 indicateurs très techniques, incompréhensibles du grand public,
 - le recours aux seuls résultats d'ACV pour améliorer les produits (démarches d'éco-conception) reste complexe et souvent peu pertinent en agro-alimentaire.
- Comme indiqué par le rapport IDDRI fin octobre 2021, **l'ACV n'est pas une méthode scientifique neutre**, elle est porteuse d'une **vision de la transition** : l'ACV actuelle oriente dans le sens de la **poursuite de l'intensification des pratiques**. Nombreux sont les acteurs des filières agro-alimentaires (agriculteurs, coopératives, négoce, transformateurs, distributeurs) qui ont développé des approches filières allant vers la recherche de plus de valorisation de marge et moins d'impact. Conserver un outil dont le cap est l'intensification des pratiques revient à nier les efforts d'innovation et de réalisations opérationnelles mis en place par tous ces acteurs et serait contre-productif pour fédérer et embarquer autour d'un affichage environnemental pertinent en terme de segmentation vertueuse au niveau environnemental.

Analyse comparative des scénarii A et B :

Nous avons réalisé une analyse des avantages et limites des deux scénarii et également détaillé notre compréhension des différentes déclinaisons existantes du scénario A. Celle-ci est présentée en Annexes.

Concernant le format d'affichage :

A la différence de la qualité nutritionnelle, l'impact environnemental est une notion mal connue des consommateurs, et surtout complexe. Les données nécessaires à la compréhension d'un affichage environnemental et aux arbitrages ne sont par ailleurs pas disponibles sur l'emballage des produits

¹ <http://eeb.org/publications/80/product-policy/89544/briefing-on-the-eu-product-environmental-footprint-methodology.pdf> travaux récents du **European Environmental Bureau** (regroupement d'ONG environnementalistes au niveau européen) ont conduit à la conclusion suivante : "In our view, the EF profile must not be used as a stand-alone communication vehicle because of important limitations. LCA toolbox still has some serious methodological shortcomings. **In general, we should not consider a PEF profile as a stand-alone communication vehicle, neither for B2B nor for B2C. It is in the first place an internal tool for companies**".

² Brimont et Saujot, oct. 2021 : Affichage environnemental alimentaire : révéler les visions pour construire un compromis politique »
Hrabanski et Le Coq, nov. 2021 : "Climatisation of agricultural issues in the international agenda through three competing epistemic communities: Climate-smart agriculture, agroecology, and nature-based solutions"



(contrairement à “gras, sucre, sel”). Il nous semble nécessaire de détailler l’information par grands enjeux compréhensibles du consommateur.

En conclusion, nous recommandons un usage du scénario A2, et demandons aux parlementaires et pouvoirs publics de :

- **Privilégier la voie du schéma A** pour toutes les raisons évoquées sur les limites de l’ACV
- **Partir de l’existant** en cours de déploiement (Planet-Score, Eco-Score), plutôt que de chercher à redévelopper une méthode sur un scénario B
- **Etudier les résultats** des différentes méthodes de calcul envisagées ou disponibles (dont le Planet-score et l’Eco-score), et comparer les scores obtenus sur un panel de produits représentatif de l’offre alimentaire (a minima 1000 références) pour analyser la pertinence des différentes options méthodologiques dans leur capacité à valoriser différentes pratiques mises en œuvre et dans leur capacité à intégrer les externalités positives comme négatives de l’agriculture
- Discuter avec les parties prenantes puis fixer **un cap de transition du système agro-alimentaire**, débattu ouvertement avec les parties prenantes, et qui fasse l’objet d’un consensus ; ne fixer la boussole (et donc la méthode) qu’une fois ces choix explicités
- **Rendre compte en fin d’année aux parties prenantes des retours d’expérience des étiquettes en cours de déploiement cette année (Planet-score et Eco-score)**, et de leur perception par les consommateurs, voire des premiers retours sur l’impact sur les ventes des produits selon leurs notations
- Evaluer la cohérence entre les choix méthodologiques, les résultats des scorings correspondants, et les **politiques de transition agricole et alimentaire**, conformément aux recommandations de l’IDDRI³

La Note Globale est le premier indicateur à mesurer la performance globale des produits alimentaires : elle aide concrètement et efficacement à mieux consommer et à mieux produire. La Note Globale est une association loi 1901 cofondée par deux entrepreneurs engagés dans le développement durable depuis plus de vingt ans, Capucine Laurent et Maximilien Rouer et des personnalités engagées issues d’entreprises pionnières (Advitam, Auchan, Fleury Michon, Moët Hennessy, Sodebo, Terrena, Soufflet, Flunch, Intermarché, le Crédit Agricole SA). L’association compte une soixantaine d’adhérents parmi lesquels InVivo, Système U, Cooperl, LSDH, Ajinomoto Animal Europe, La Coopération Agricole, l’Assemblée Générale des Producteurs de Blé, le GIE CRC, Lesieur, Nutrition et santé, HZPC, Gaïago, AG2R

³ <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/affichage-environnemental-alimentaire-reveler-les-visions-pour>



AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL : AVIS DE LA NOTE GLOBALE SUR LE RAPPORT AU PARLEMENT
31 janvier 2022

ANNEXES

Comparatif des deux scénarii

	Opérationnalité	Coût	Impact environnemental
Scénario A Base ACV + indicateurs complémentaires	+++ <ul style="list-style-type: none"> Méthode la plus simple à mettre en œuvre Deux applicatifs de cette méthode sont déjà en déploiement sur des produits : celle du Planet-Score et celle de l'Eco-Score Permet de rapidement proposer une méthodologie au niveau européen 	+++ Dispositif à coût a priori bas (1€/produits pour Eco-Score hors frais d'affichage et de contrôle et Planet-Score actuellement), et variable selon les données génériques collectées	++ <ul style="list-style-type: none"> Donne un impact fort aux indicateurs complémentaires associés aux externalités positives de l'agriculture Permet de créer des différenciations significatives entre produits d'une même catégorie selon les pratiques agricoles mises en œuvre Facilité d'embarquer le grand public : capacité pour le Planet-Score à traduire l'impact environnemental en indicateurs compréhensibles du consommateur et des entreprises Peut mener à une surpondération de certains enjeux Nécessite des arbitrages sociétaux sur les pondérations des indicateurs complémentaires Risque de double-comptage limité, car peu complexe à éviter
Scénario B Intégration de correctifs ou indicateurs complémentaires dans le cadre ACV	-- <ul style="list-style-type: none"> Méthode en cohérence avec le PEF européen Méthode restant à construire dans son intégralité (travaux scientifiques, concertations parties prenantes) Ne permet pas de rapidement proposer une méthodologie au niveau européen 	--- Dispositif à coût d'autant plus élevé (jusque 10 000€/référence produit) si recours à des données spécifiques	+/- <ul style="list-style-type: none"> Méthode recommandée par le Conseil scientifique pour sa rigueur (pas de risque de double comptage par ex) et sa conformité au PEF européen Méthode qui reste avec toutes les limites identifiées à l'ACV en tant que telle, et notamment l'inadaptation à la systémie intrinsèque au vivant et à la valorisation des externalités positives de l'agriculture Nécessite également des arbitrages sociétaux sur les pondérations des indicateurs complémentaires Faible capacité à embarquer le grand public et les entreprises : l'ACV délivre des indicateurs peu compréhensibles



itab

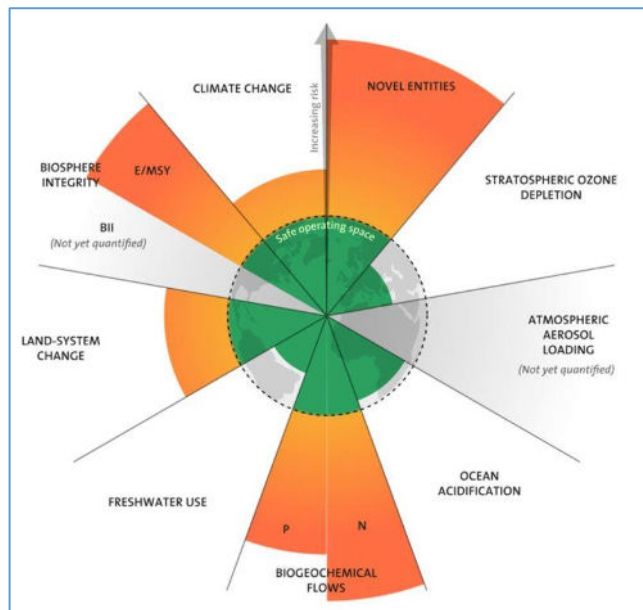
L'Institut de l'agriculture
et de l'alimentation biologiques

149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12
01 40 04 50 64 - secretariat.itab@itab.asso.fr
www.itab.asso.fr

Affichage environnemental des produits alimentaires : retour de l'ITAB sur le projet de rapport du gouvernement au Parlement

31 janvier 2022

Compte tenu des urgences écologiques auxquelles nous sommes collectivement confrontés, et du désir croissant d'information des citoyens pour accélérer la **nécessaire transition de nos modes de consommation**, l'affichage environnemental constitue une opportunité unique de **pédagogie au quotidien** sur les grands enjeux environnementaux, et sur les leviers pour y répondre. Cela est particulièrement important dans le secteur de l'agroalimentaire, car les impacts sont élevés. Les **limites planétaires** sont largement franchies par l'agro-alimentaire notamment sur les enjeux d'effondrement de la **biodiversité** (sauvage et cultivée), des **pollutions chimiques** (pesticides), et du **cycle des fertilisants** (azote et phosphore)¹.



Les contributions scientifiques qui ont été produites dans le cadre de l'expérimentation par notre institut ainsi que ses partenaires (Sayari et VGF) et les nombreux contributeurs de la société civile, qui sont largement mobilisées par le Conseil Scientifique dans ses conclusions, avaient pour ambition d'améliorer autant que possible la métrique d'Analyse de Cycle de Vie imposée comme base de l'affichage, et de proposer une méthode d'affichage robuste, compréhensible et mobilisatrice. Le dispositif d'étiquetage environnemental qui est actuellement en déploiement-test (**Planet-score®**) a aujourd'hui pour but **d'accélérer la mise en place effective** de cet affichage en France et en Europe, en évitant tout risque de **greenwashing**. Notre démarche démontre que l'affichage environnemental est **possible et déployable à large échelle dès aujourd'hui**, capable de **différencier en intra- et en inter-catégories** sur la base d'un socle transversal, à **très faible coût** pour les petites comme les grandes entreprises, et avec un niveau de **transparence** et d'**exigence** qui répond aux attentes sociétales². Nous avons fait le choix d'explicitier dès le début de nos travaux (début 2021) le cap que devait servir le dispositif d'étiquetage Planet-score®, ce cap est celui de la **transition agroécologique**.

Sur la base du travail que nous avons mené pendant 4 ans pour Agribalyse aux côtés de l'ADEME et de l'INRAE, et sur la base de l'expérience concrète que nous avons aujourd'hui du déploiement d'un étiquetage environnemental performant (Planet-score®), la lecture du rapport du gouvernement amène plusieurs remarques.

¹ Campbell et al. 2017, Persson et al. 2022

²² https://itab.asso.fr/downloads/cp_planet-score20220126.pdf



itab

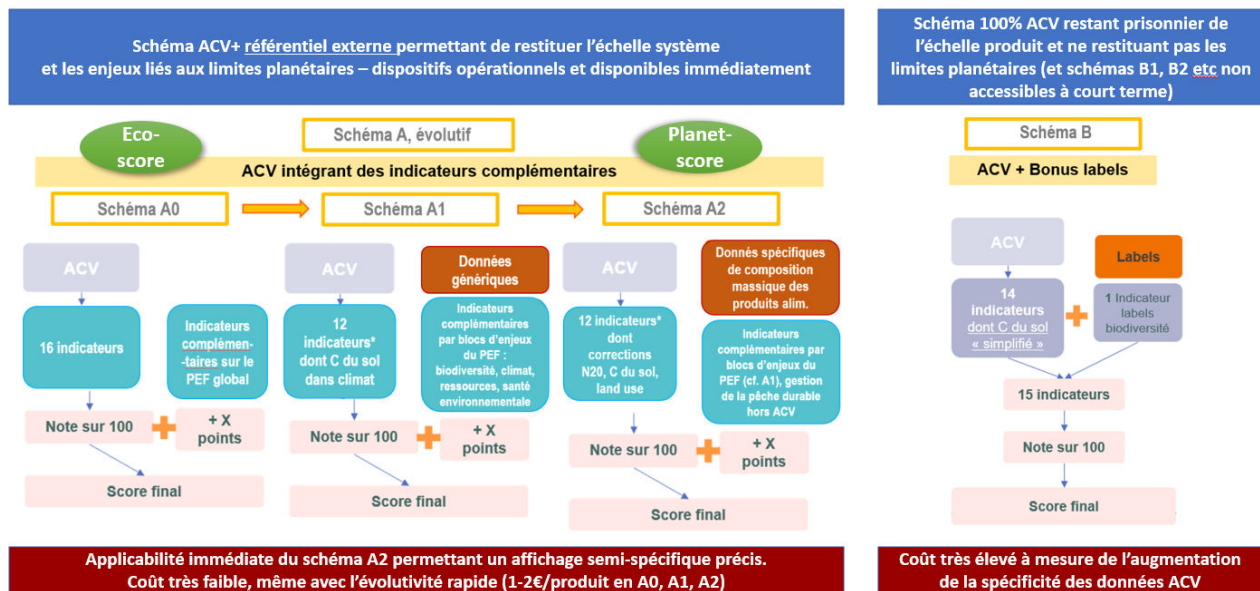
L'Institut de l'agriculture
et de l'alimentation biologiques

149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12
01 40 04 50 64 - secretariat.itab@itab.asso.fr
www.itab.asso.fr

L'Analyse de Cycle de Vie (ACV, dite PEF au niveau européen) est une méthode dont les principes sont intéressants et séduisants. Pour les secteurs pour laquelle elle a été conçue (industries), elle permet d'approcher en général assez bien les enjeux et les impacts. Elle souffre cependant de **nombreux angles morts et limites fondamentales quand il s'agit d'approcher les enjeux liés au monde du vivant**. Or l'agriculture et l'élevage, qui constituent en moyenne 84% des impacts environnementaux³ des produits alimentaires, sont précisément des domaines liés au vivant. Il en va de même de la **pêche**. Ces secteurs sont aujourd'hui appréhendés de manière très incomplète par l'ACV. Ce point est consensuel, et a donné lieu à de **multiples publications** (IDELE, ITAI, INRAE, ITAB 2020), et à un **retour quasiment unanime des 18 structures qui ont participé à l'expérimentation d'Etat**⁴. Il a également l'objet de rapports de la part du bureau Européen des ONG environnementales (**EEB, 2018**), et de la fédération européenne des associations de consommateurs (**BEUC, déc. 2021**), qui précisent que **l'ACV seule n'est pas adaptée à l'information consommateur sur les produits agroalimentaires**. Ces angles morts ne sont pas dépassables à l'intérieur de l'ACV, car cette méthode ne peut pas, par construction, prendre en charge **la vision globale et notamment les limites planétaires, les enjeux systèmes, le rebouclage des cycles, et les effets non linéaires à l'échelle des territoires**. Ces enjeux doivent nécessairement être reflétés par **des indicateurs externes hors ACV, en sus de l'ACV**. Ce qui correspond au **scénario A** dans les éléments consignés dans le rapport du gouvernement, que nous clarifions ci-dessous, en montrant le positionnement des deux propositions qui ont émergé (Planet-score et Eco-score), qui sont toutes deux basées sur le scénario A :

Proposition de scénarii de mise en œuvre

Représentation des principaux schémas envisagés



³ Source : ADEME Recherche sept. 2020, note ITAB dec. 2020

⁴ Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, le cadre ACV n'était pas, et n'est toujours pas, consensuel pour les parties prenantes en agro-alimentaire : le fait que l'ACV ait servi de socle aux méthodes proposées dans le cadre de l'expérimentation est dû au fait que ce cadrage était imposé par l'appel à projets et par la loi telle qu'elle a été en France. Cet état de fait ne peut pas être invoqué pour évoquer un « alignement des acteurs de l'expérimentation sur l'ACV »



itab

l'Institut de l'agriculture
et de l'alimentation biologiques

149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12
01 40 04 50 64 - secretariat.itab@itab.asso.fr
www.itab.asso.fr

Le **scénario A**, avec un **référentiel externe (hors ACV)**, est essentiel pour restituer les enjeux clés en agro-alimentaire. Ce référentiel, qui complète l'ACV, n'étant **ni transitoire, ni parcimonieux**, car il doit être à la hauteur des enjeux essentiels non appréhendables par l'ACV. Ce référentiel complet (**ACV + externe hors ACV**) est indispensable pour restituer une image **sincère au consommateur**.

Le **schéma A** présente de nombreux avantages : **opérationnel immédiatement, évolutif en fonction de l'amélioration de l'état des connaissances et des mises à jour d'Agribalyse, très peu coûteux, et surtout transparent sur les leviers du référentiel et leurs poids respectifs**. Il donne une réelle visibilité sur les enjeux et les leviers d'éco-conception. Il reste basé sur le socle ACV mais le dépasse pour embrasser les dimensions manquantes de manière simple, pragmatique et compréhensible. **Seul le schéma A permet d'aboutir à un dispositif pertinent, et crédible auprès des consommateurs et des entreprises, peu coûteux et déployable à court terme.**

La nécessaire « conformité avec le cadre européen », qui justifierait l'usage du PEF (ACV) sans droit de regard et d'adaptation, est difficilement entendable, dans la mesure où la France semble avoir une influence très importante dans la forme que prend ce cadre européen depuis plus d'une décennie. La France est en capacité de prendre le leadership d'une **proposition de métrique réellement innovante portée au niveau européen pour l'agro-alimentaire.**



Par ailleurs, un point important manque dans le rapport du gouvernement, il s'agit de la mobilisation des éléments contenus dans le **rapport indépendant de l'IDDRI publié en octobre 2021 dans le cadre de l'expérimentation sur l'affichage environnemental.**

Ce rapport évoque notamment les limites méthodologiques de l'ACV (cf ci-dessus), et donne à voir que **l'ACV n'est pas une science neutre**, et qu'elle porte une vision qui est celle de la **poursuite de l'intensification des pratiques**. Il démontre qu'il est nécessaire de fixer un **cap explicite et consensuel** avec la société civile pour calibrer le **référentiel externe adossé à l'ACV**. Aujourd'hui, ce cap reste à expliciter par le gouvernement, puisque c'est lui qui doit permettre d'axer la boussole de l'affichage environnemental

Le BEUC ne dit pas autre chose quand il conclut que les choix méthodologiques sur lesquels s'appuiera la méthode de calcul de l'étiquetage ne peuvent pas être neutres, et favoriseront certaines visions du système alimentaire. Et qu'à ce titre ils devront donc être débattus ouvertement dans cette perspective.





itab

l'Institut de l'agriculture
et de l'alimentation biologiques

149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12
01 40 04 50 64 - secretariat.itab@itab.asso.fr
www.itab.asso.fr

~~~~~

En termes de format d'affichage, il ressort de toutes les études consommateurs, sur des panels représentatifs (ITAB 2021) ou dans des tests consommateurs (Carrefour 2021) que les consommateurs souhaitent avoir dans le cadre de l'affichage environnemental deux éléments d'information clés : **l'intensité d'usage des pesticides à la production**, et le **mode d'élevage**.

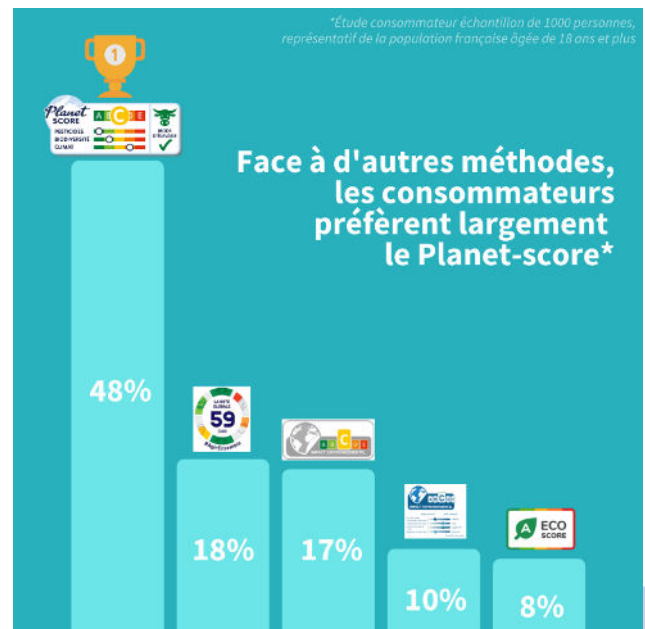
**La transparence sur ces enjeux est très attendue des consommateurs dans le cadre de l'affichage environnemental.**

Les acteurs de la société civile ont exprimé auprès du gouvernement des attentes fortes sur ce point lors des réunions de parties prenantes fin 2021 (**UFC Que Choisir, ONG, représentante de la Convention Citoyenne pour le Climat...**), évoquant avec force que l'information sur l'usage des **pesticides** dans l'acte de production sera un pré-requis pour garantir la transparence attendue par les consommateurs sur l'affichage environnemental des produits alimentaires. Cela est totalement aligné avec le cadre conceptuel de l'ACV, où cette exposition est bien prévue. Cela est également en ligne avec les politiques publiques aux échelles française et européenne (Phytomieux, Ecophyto, Green Deal...). Il nous semble très problématique que le rapport rédigé par le gouvernement semble vouloir échapper à cette réalité et aux **attentes sociétales** en la matière.

**La méthodologie développée pour le Planet-score montre la faisabilité immédiate d'un indicateur reflétant l'intensité d'usage des pesticides à la production, sur base bibliographique et technique.**

~~~~~

Pour obtenir la confiance des consommateurs, comme le précise le rapport (p. 35), le **format d'affichage** ne doit pas se limiter à une note agrégée, mais apporter des « informations analytiques complémentaires » pertinentes et transparentes. Toutes les études et tests qualitatifs et quantitatifs réalisés dans le cadre de l'expérimentation parviennent à la même conclusion, avec une préférence extrêmement marquée pour **l'information détaillée**. D'après les études réalisées, les indications qui sont performantes pour les consommateurs sont : **pesticides, biodiversité, climat et mode d'élevage**. Ces dimensions font partie intégrante de la sur-performance du Planet-score dans les tests consommateurs (panels représentatifs de la population française).



Nous sommes opposés à ce que ces indications « Pesticides Biodiversité Climat + Mode d'élevages » soient altérées dans une modalité « Ressources Biodiversité Climat », telle qu'elle apparaît dans le rapport. Au vu des éléments de bilan disponibles, cela nous semble constituer une stratégie d'évitement peu propice à assurer la confiance des consommateurs dans le futur dispositif, et la satisfaction de leurs besoins d'informations.



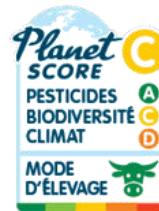
itab

l'Institut de l'agriculture
et de l'alimentation biologiques

149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12
01 40 04 50 64 - secretariat.itab@itab.asso.fr
www.itab.asso.fr

Que ce soit sur l'enjeu pesticides, ou sur l'enjeu modes d'élevage, l'attente des consommateurs est très forte, et la crédibilité du futur dispositif passera par un cadre qui accélère et non freine la mise en visibilité de ces **enjeux essentiels pour la transition écologique de l'alimentation**.

La mise en application du Planet-score montre que cette information complète tient sur 2.5cm, voire 1.4cm en version « timbre » pour les petits formats (*charte graphique disponible sur demande*). **Rien ne s'oppose donc à ce que les consommateurs disposent de cette information à la fois agrégée et détaillée on-pack.**



~~~~~

Pour la suite des travaux à mener en 2022, et afin d'enrichir et de consolider au mieux les travaux, nous recommandons que le **Conseil Scientifique** soit ouvert à des **expertises complémentaires, afin de conforter les approches dans leur pluralité**. Nous sommes disposés à proposer des experts

Il nous paraît par ailleurs essentiel d'intégrer **l'Office Français de la Biodiversité dans le co-pilotage du dossier, au même titre que l'ADEME**. La biodiversité est un enjeu central dans le futur dispositif, cette dimension est la prérogative de l'OFB, et l'ADEME ne saurait se substituer à cet office dans sa spécificité. L'ADN de l'ADEME est centré sur le climat, ce qui est logique et transparait très fortement dans les travaux. Les arbitrages à opérer cette année ne peuvent se faire sans un équilibre des représentations symboliques et techniques

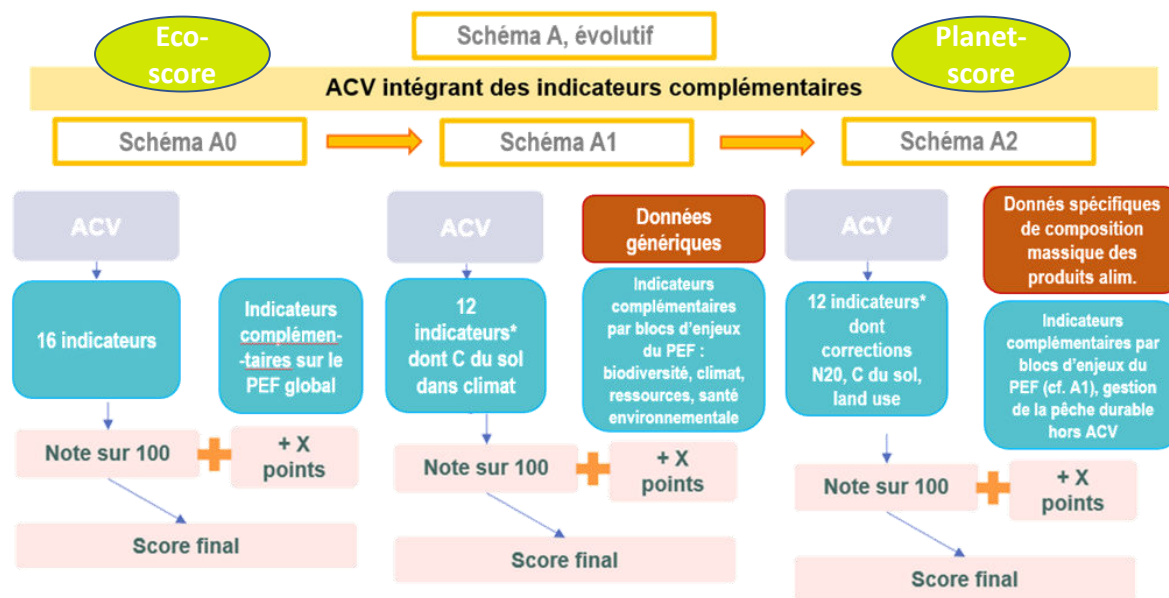
Nous serons heureux de contribuer à enrichir les retours d'expériences et les travaux avec le déploiement du Planet-score en cours.

Différentes déclinaisons possibles du scénario A :

## Proposition de scénarii de mise en œuvre

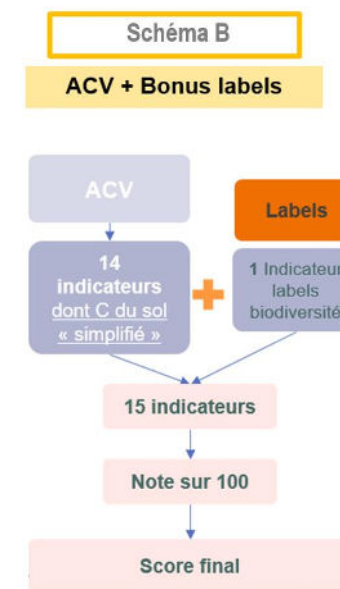
Représentation des principaux schémas envisagés

Schéma ACV+ référentiel externe permettant de restituer l'échelle système et les enjeux liés aux limites planétaires



Applicabilité immédiate du schéma A2 permettant un affichage semi-spécifique précis.  
Coût très faible, même avec l'évolutivité rapide (1-2€/produit en A0, A1, A2)

Schéma 100% ACV restant prisonnier de l'échelle produit et ne restituant pas les limites planétaires



Coût très élevé à mesure de l'augmentation de la spécificité des données ACV

\* 4 indicateurs mid-points ACV doivent être exclus faute de robustesse pour le secteur agro-alimentaire : 2 indicateurs de toxicité humaine, 1 indicateur d'écotoxicité, 1 indicateur water use. Ces paramètres sont à intégrer dans le référentiel externe adossé en complément de l'ACV, comme indiqué sur le schéma A1 et A2.